

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze 15 février, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 9 février, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Marie-Hélène CR0ZAT, Claude VIENNOT, Aurélie CHANAS, Pascale DESSUS, Sylvère FAURE, Romain FOULHOUX, Elodie MICHALET, Christine RICHIOUD-BEDDAR, Clément GIRAUD

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Pascal MATHIEU (procuration à C. VIENNOT), Jessica GIRAUD (procuration à S. NOUGUIER)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Jean6François JAFFUEL, Frédéric GUTEKUNST

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
FOULHOUX Romain est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 18/01/2022

Le compte rendu du 18/01/2022 est approuvé à l'unanimité.

2 – Bâtiments : intervention de M. FERY sur l'étude du SDED chauffage des bâtiments communaux

Mr FERY confirme l'étude du SDED sur l'orientation d'un chauffage centralisé au granulé et d'exclure les autres types de chauffage trop gourmand en énergie.

Pour rappel les différents chauffages actuels sont :

- Logements : 2 chaudières propane desservant des radiateurs
- Garderie : 1 chaudière gaz à ventouse desservant des radiateurs
- Ecole primaire : des radiateurs propane à ventouse (peu performant)
- Salle des fêtes : des aérothermes électriques

Mme le Maire précise également qu'une augmentation du prix de l'électricité de 106% a eu lieu cette année.

Cette augmentation conforte le conseil dans le choix de continuer à se renseigner sur le changement de mode de chauffage actuel.

3 - Délibération vente des bâtiments communaux au Cabaret neuf

Mr Hortan souhaite acquérir la ferme communale du Cabaret neuf sur une surface de 1,6Ha pour un montant de 250 000 Euros

Résultat de la délibération : 12 voix pour et 1 abstention

4 – Eclairage public : extinction

L'éclairage public devrait bientôt s'éteindre de minuit à 5 heures du matin.

Cela permettra une économie de 40% sur la facture d'électricité concernant l'éclairage.

Les essais pourront commencer dès l'installation des différentes signalétiques obligatoire qui doivent être commandé et installé sur la voirie.

Le coût des différents panneaux avoisine les 1000 €.

En plus de cela un courrier adressé aux usagers des structures communales les incitant à économiser l'énergie suite à l'augmentation du prix de l'électricité devrait être fait.

5 – Commission finances

La priorité sera donnée aux dépenses concernant les économies d'énergies afin de profiter d'un retour sur investissement rapidement.

6 – Commission environnement

Une visite du champ de mars avec l'aide de Mr BOUVIER a permis de mettre en avant le fait qu'il faut faire un état des lieux complet du champ de mars avant de faire quoi que ce soit.

En ce qui concerne le cabanon au cimetière un croquis sera donné à Philippe afin de faire les travaux en évitant la maçonnerie et en privilégiant la construction bois.

Pour le marché local, la volonté serait de commencer par 1 à 2 événements par an. La grosse difficulté reste de trouver des porteurs de projet afin de mener à bien ce marché.

La passerelle Cordier est terminée.

8 – Commission forêt

Une présentation de l'avancé du sentier du Bois de Bard a eu lieu. Quelques tailles de panneau d'affichage restent à choisir.

9 – Commission Communication

La commission doit se réunir afin de travailler sur la signalétique de la voirie ainsi que sur la régulation de l'affichage en entrée et sortie du village.



La finalisation du logo de la commune est en cours. Une présentation en sera bientôt faite.

10– Commission cantine

Mme BOS a suivi une formation pour la restauration scolaire.
Suite à un contrôle, quelques non-conformités ont été relevées, notamment sur du matériel ainsi que sur le respect de la chaîne du froid.
Pour cela le remplacement et la réparation de matériel sera effectué.
L'achat d'une cellule de refroidissement rapide devra être également fait.

11– Commission Urbanisme

Valrim se propose de rencontrer les conjoints VARENNES directement pour essayer de trouver un accord.
Néanmoins le projet sud devrait démarrer sous peu.
Une rencontre a eu lieu aussi avec Valrim pour le projet des Charmettes. Ce nouveau lotissement sera constitué exclusivement de location afin de garder la maîtrise des bâtiments dû à la présence de tourbe dans le sous-sol proche.
Pour finir une visite de l'ancienne mairie a eu lieu pour essayer de trouver une nouvelle orientation à ce bâtiment.

12 - QUESTIONS DIVERSES

A l'unanimité le conseil a voté non à l'installation d'un libre-service de pizza à Cabaret neuf

A titre informatif Mr VINSON avise le conseil de son désir d'installer une remorque pizza chez lui. Le conseil attire l'attention quant à la dangerosité des arrêts des voitures sur la voie publique.

Arche agglo récupère l'entretien et mise en conformité de la borne incendie se situant sur le site du lac de Champos.

Arche agglo rappelle la mise à disposition de véhicule et matériel aux communes.

Plan de solarisation, les communes peuvent proposer des bâtiments communaux auprès d'Arche agglo afin de les équiper en panneau solaire.

Opération nettoyage de printemps, la prochaine édition se déroulera le 26 mars sur inscription. Malgré tout, le jour J tout le monde sera le bienvenu. Venez nombreux.

◆◆◆

Madame le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 15 mars

Séance levée à (23H).

Le Maire,
Stéphanie NOUGUIER



Stéphanie Nouguière



